



CONSEIL COMMUNAL
NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

Séance du 17 juin 2021

Présidence : Yves PELLET

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- Ayant pris connaissance du **préavis n° 06-2021, du 31 mai 2021, relatif au Plan général d'affectation (PGA) et Règlement du plan général d'affectation (RPGA) et le PPA En Brassey** ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission d'Urbanisme chargée de l'étude de ces objets ;
- Ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. **d'adopter** le Plan général d'affectation (PGA) et son Règlement du plan général d'affectation (RPGA), ainsi que le PPA en Brassey ;
2. **de soumettre** le dossier complet du Plan général d'affectation et son règlement ainsi que le PPA en Brassey à l'approbation du Département du territoire et de l'environnement du Canton de Vaud (sans oppositions) ;
3. ***) d'adopter**, en faisant siennes, les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions déposées durant les enquêtes publiques précitées, mais toutes retirées ;
4. **de donner tous pouvoirs** à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du Plan général d'affectation et de son Règlement et du PPA en Brassey ;
5. **d'allouer** à la Municipalité un crédit de CHF 70'000 pour financer la fin des travaux du PGA, de prélever cette somme sur les disponibilités de la Bourse communale et d'amortir cet investissement par le fonds de réserve pour travaux futurs, compte du bilan n° 9282.9.

***) Le point 3 est supprimé sur amendement de la Commission, accepté à la majorité.**

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à la majorité. Il n'y a pas d'avis contraire. 2 abstentions.

Noville, le 17 juin 2021

Extrait conforme. L'attestent :

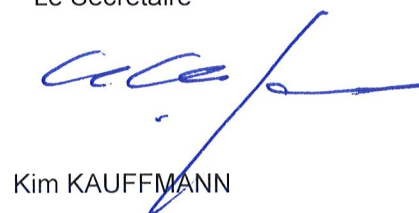
Le Président



Yves PELLET



Le Secrétaire



Kim KAUFFMANN